Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260429-DELIB202640-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 29 avril 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 29 avril 2026 à 19H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers municipaux présents :
THOMAS Michaël, DE BEAUREGARD Philippe, ANDRÉ Sylvie, GUILLOU Brendan, STRITT Françoise-Marie, MARBACH Armelle, LE MAOUT Robert, LE GOUGUEC Sophie, MALCOSTE Serge, GLEMAIN Pascal, LE DOZE Nadine, RICHARD Philippe, LE QUEMENER Virginie, VANNIER LE BAYON Nathalie, ROBERT Laurent, GUILLOU Sonia, HANQUIEZ Sophie, LOISON Yannick, MARTINON Alice, RENAULT Sandrine, PIGEAU Erwann, ROSSIGNOL David, PELLETER Gwenola, LE BIGAUT Jérôme, TEPER Cécile, LE GUENNEC Julien

Conseillers municipaux ayant donné procuration :
MOUELO Anthony, procuration donnée à Philippe DE BEAUREGARD

Conseillers municipaux absents :

Secrétaire de séance : MARBACH Armelle
Date de publication : 04/05/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27

DELIBERATION n° 2026-40
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.1 Décisions budgétaires
OBJET : Décision budgétaire modificative N°1 – Budget annexe du port de Doëlan

Rapporteur : Philippe DE BEAUREGARD 1er adjoint délégué aux finances, à l'économie, au tourisme et aux ports

L'affectation définitive des résultats 2025 nécessite de modifier le budget annexe du port de Doëlan pour tenir compte du résultat final de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260429-DELIB202640-DE

Décision budgétaire modificative N°1

Budget annexe du port de Doëlan

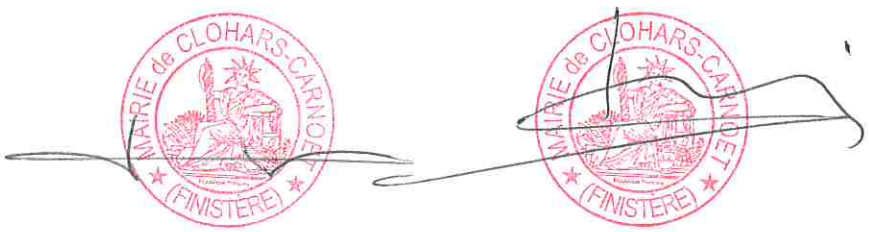
Chapitres	Articles	Libellés	Prévu BP	Mouvements	Proposition nouvelle
INVESTISSEMENT					
RECETTES					
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	31 348,19 €	+ 542,43 €	31 890,62 €
		TOTAL RECETTES	**31 348,19 €**	**+ 542,43 €**	**31 890,62 €**
DEPENSES					
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 000,00 €	+ 542,43 €	15 542,43 €
		TOTAL DEPENSES	**328 835.20 €**	**+ 542,43 €**	**15 542,43 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 présentée ci-dessus pour le budget annexe du port de Doëlan.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michaël THOMAS

La secrétaire de séance,
Armelle MARBACH



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification